# CHECK-LIST POUR UN AMÉNAGEMENT TECHNIQUE ET ARCHITECTURAL SANS OBSTACLES DANS LES HAUTES ÉCOLES

Cette check-list est partie intégrante du guide de bonnes pratiques pour un aménagement technique et architectural sans obstacles dans les hautes écoles.

En principe, la norme SIA 500 doit toujours être respectée. Cette check-list constitue une sélection raisonnée pour faire le point sur les bâtiments existants des hautes écoles. La sélection n'est pas définitive et doit plutôt être vue comme un « work in progress ». La norme SIA doit toutefois être toujours prise en compte dans le cadre d'un audit sur l'aménagement technique et architectural de bâtiments.

Indications sur le bâtiment

Désignation du bâtiment/abréviation	
Rue	NPA, localité
Site Internet	
Type d'utilisation : Publique	Non publique 🔲
Étudiant-e-s	Employé-e-s 🗌
Numéro de téléphone et e-mail du se	rvice d'information central/de l'interlocuteur/-trice pour
chaque bâtiment	
Numéro de téléphone pour les cas d'	urgence (services sanitaires) :
Existence d'un poste sanitaire	
Oui Non Remarc	ques (où, numéro de la pièce, lit réglable en hauteur)
Oui/Non):	
1. Site Internet : informations	pour les personnes handicapées
	le site Internet : la description du bâtiment
•	le des instituts qui y sont hébergés, des offres, etc.
y figurent-elles ?	
Oui Non Remarc	ques : Lien :
002 Informations spéciales sur le	e site Internet : p. ex. l'indication des places de
parking pour personnes handic	apées, d'une entrée alternative, des WC pour
personnes handicapées et d'autres	s indications importantes concernant l'accessibilité
y figurent-elles ?	
Oui Non Remarc	ques : Lien :

2. Accès			
2.1. <u>Desserte par les transports publics : arrêt</u>			
003 Nom du ou des arrêts :			
004 Débarquement possible de plain-pied ou avec une rampe ?			
Oui Non Remarques :			
005 Arrêt en îlot au milieu de la chaussée			
Oui Non			
006 Trottoir d'une largeur minimum de 1.4 m à proximité immédiate de l'arrêt			
Oui Non Remarques :			
007 Marquage de la zone d'embarquement			
Oui Non Remarques :			
2.2. <u>Itinéraire de ou des arrêts jusqu'à l'entrée</u>			
008 Distance inférieure à 200 m			
Oui Non			
<del>-</del>			
Remarques (notamment lorsque la distance est supérieure à 200 m) :			
009 Signal vibratoire pour la traversée des rues			
Oui  Non Pas de traversée de rues			
Remarques:			
010 Pas d'obstacles pour les personnes à mobilité réduite (tels que des escaliers			
abaissements de trottoirs manquants, pentes > 6%)			
Oui  Non  Remarques :			
011 Pas d'obstacles pour les personnes ayant un handicap visuel (tels que des			
panneaux de signalisation non tactiles ou rétrécissements)			
Oui Non Remarques :			
2.3. Places de stationnement adaptées au fauteuil roulant (PSF) <sup>1</sup>			
012 Accès possible sans obstacles (pas de barrières/pas de clé spécifique ni de			
badge nécessaire)			
Oui Non Remarques :			
013 Situation de la PSF			
Directement devant le bâtiment (distance de moins de 50 m par rapport à l'entrée)			
Oui Non Remarques (notamment lorsque la distance > 50 m) :			

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  S'il existe plusieurs places de parking pour personnes handicapées, le paragraphe 2.3 doit être rempli pour chacune d'entre elles.

014 PSF adéquate (signalisation, parking en biais : largeur 3.5 m min., parking en			
longueur : longueur 8 m min., pente 2 % max., pas de gravier/pavés)			
Oui Non Remarques :			
3. Accès au bâtiment : entrée principale			
015 Pas d'escalier/de marches			
Oui Non Remarques:			
016 Main courante (20 cm au-delà de l'extrémité de l'escalier)			
D'un seul côté ☐ Des deux côtés ☐			
Au milieu			
Remarques:			
017 Entrée alternative (lorsque l'entrée principale n'est pas accessible sans			
obstacles)			
Oui Non Remarques :			
018 S'il existe une rampe, pente max. 6 %, largeur min. 1.2 m, protection latérale			
Oui Non Pas de rampe			
019 S'il existe une rampe, longueur min. des paliers en début/fin de rampe 1.4 m			
Oui Non Pas de rampe Remarques :			
3.1. Monte-rampe d'escalier (surface 80x120 cm min., 250 kg min.) ou plate-			
forme élévatrice (surface 90x125 cm min., 360 kg min.) <sup>2</sup>			
020 Utilisable avec Eurokey			
Oui Non Remarques :			
021 Utilisable sans l'aide du personnel			
Oui Non Remarques: (sonnette, etc.)			
3.2. Porte d'entrée			
022 Facile à trouver (avec ligne de guidage, contrastée, rendue identifiable par des			
bandes contrastées dans le cas d'une porte en verre)			
Oui Non Remarques:			
023 Type de porte : porte battante, porte coulissante, porte tournante/à tambour			
P. battante P. coulissante P. tournante/à tambour³ Remarques :			
i . battante 🗀 i . coulissante 🗀 i . tournante/a tamboui 📋 — i itematques .			

 $<sup>^2</sup>$  D'après la norme SIA, monte-rampe d'escalier et plate-forme élévatrice ne sont autorisés que dans certaines conditions et nécessitent une justification.

024 Ouverture de la porte : ouverture automatique (capteur)			
Oui Non Remarques :			
025 Ouverture de la porte : poignée de porte (pas de bouton)			
Oui Non Remarques :			
026 Pas de ferme-porte			
Oui Non Ferme-porte existant, mais force de fermeture < 30N			
Remarques:			
027 Largeur de la porte : plus de 80 cm de largeur d'ouverture			
Oui Non Dimension:			
028 Sans seuil, ou seuil n'excédant pas 2.5 cm			
Oui Non Dimension:			
3.3. Accès via une entrée alternative sans seuil (si existante) <sup>4</sup>			
029 Accès alternatif facile à trouver (signalisation existante depuis l'entrée			
principale/les places de parking adaptées au fauteuil roulant)			
Oui Non Remarques : (situation à partir de l'entrée principale)			
030 Accès alternatif utilisable sans clé spéciale			
Oui Non Lien pour se procurer la clé :			
031 Accès uniquement possible en utilisant une touche d'appel (sonnette/interphone			
1.1 m de hauteur max.)			
Oui Non Remarques:			
032 Rampes (voir 018/019)			
Oui Non			
033 Monte-rampe d'escalier ou plate-forme élévatrice (voir 3.1)			
Oui Non			
034 Ouverture de la porte : ouverture automatique (capteur)			
Oui Non Remarques :			
035 Ouverture de la porte : poignée avec force de fermeture < 30 N (voir 025/026)			
Oui Non Remarques :			
036 Ascenseur adapté (critères voir paragraphe 4.3) accessible sans seuil via l'entrée			
alternative			
Oui Non			

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Portes tournantes et portes à tambour doivent pouvoir être contournées par des portes adaptées aux personnes en fauteuil roulant, voir 3.3.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> S'il existe plusieurs entrées alternatives, le paragraphe 3.3 doit être rempli pour chacune d'entre elles.

4. Dans le bâtiment <sup>5</sup>				
037 Les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance sont-ils autorisés ?6				
Oui Non Remarques :				
038 Orientation facile dans le bâtiment possible pour les personnes ayant un				
handicap visuel				
Oui Non Remarques :				
039 Si non, modèle tactile/signalisation en relief				
Oui Non Remarques :				
040 Orientation possible avec la canne blanche dans les halls (rainures, lignes de				
guidage, etc.)				
Oui Non Remarques :				
041 Signalisation de guidage d'itinéraire (hauteur max. 1.6 m)				
Oui Non Remarques: (facilement trouvable, etc.)				
042 Signalisation : taille des caractères adaptée (3 cm par mètre de distance)				
Oui Non Remarques :				
043 Signalisation : contraste lumineux conforme à la norme SIA				
Oui Non Remarques :				
044 Éclairage homogène depuis le haut				
Oui Non Remarques :				
045 Sol, murs et équipements contrastants en termes de luminosité				
Oui Non Remarques: (couleurs, etc.)				
046 Sol sans reflets				
Oui Non Remarques :				
047 Revêtement de sol facilement praticable (pierre, carrelage, bois, pas de				
moquettes à poils longs)				
Oui Non Remarques :				
048 Portes en verre/murs en verre marqués avec des bandes contrastées				
Oui Non Remarques :				
049 Éléments d'agencement faisant saillie dans la pièce marqués et détectables avec				
la canne blanche				
Oui Non Remarques :				

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> S'il existe plusieurs types de couloirs dans le bâtiment, le paragraphe 4 doit être rempli pour chacun d'entre eux.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Indication figurant dans le règlement intérieur.

050 Marches d'escaliers en saillie/sous lesquelles on peut passer, sécurisées ou
marquées
Oui Non Remarques :
4.1. Escaliers dans le bâtiment (et l'espace extérieur) <sup>7</sup>
051 Main courante (20 cm au-delà de l'extrémité de l'escalier)
D'un seul côté ☐ Des deux côtés ☐
Au milieu
Remarques:
052 Marquage des nez de marche (couleur, contraste, etc.)
Oui, partout  Oui, 1 <sup>re</sup> et dernière marche  Non  Remarques :
053 Indication du numéro d'étage en relief (marquage sur la balustrade ou autre)
Oui Non Remarques:
054 Monte-rampe d'escalier ou plate-forme élévatrice <sup>8</sup>
Oui Non Remarques:
4.2. <u>Portes lourdes sur les voies de desserte principales</u>
055 Type de porte : porte battante, porte coulissante, porte tournante/à tambour
P. battante P. coulissante P. tournante/à tambour Remarques :
056 Ouverture de la porte : ouverture automatique (capteur)
Oui Non Remarques :
057 Ouverture de la porte : facile à ouvrir (poignée et force de fermeture < 30 N ? Voir
025/026)
Oui Non Remarques:
4.3. Ascenseurs dans le bâtiment <sup>10</sup>
058 Accessibilité : publique
Oui Non Remarques :
<sup>7</sup> S'il existe plusieurs cages d'escaliers dans le bâtiment, le paragraphe 4.1 doit être rempli pour

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> S'il existe plusieurs cages d'escaliers dans le bâtiment, le paragraphe 4.1 doit être rempli pour chacune d'entre elles.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> D'après la norme SIA, monte-rampe d'escalier et plate-forme élévatrice ne sont autorisés que dans certaines conditions et nécessitent une justification.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Portes tournantes et portes à tambour doivent pouvoir être contournées par des portes adaptées aux personnes en fauteuil roulant, voir 3.3.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> S'il existe plusieurs ascenseurs dans le bâtiment, le paragraphe 4.3 doit être rempli pour chacun d'entre eux.

059 A	ccessib	ilité : a	ivec Eu	rokey/clé (indication	de l'endroit où se la procurer)
Oui		Non		Remarques :	
060 Dimensions de la cabine : 110x140 cm minimum					
Oui		Non		Remarques:	(dimensions, etc.)
061 P	alier de	vant la	cabine	: 140x140 cm minim	um
Oui		Non		Remarques :	(dimensions, etc.)
062 L	argeur d	de la po	orte : 80	cm minimum	
Oui		Non		Remarques :	(dimensions, etc.)
063 B	outon d	'appel	de l'asc	censeur : hauteur ma	ax. 1.1 m, surface libre de 70 cm de
part e	et d'autro	e, le bo	outon n'	est pas placé dans l	e renfoncement des portes (25 cm
max.)	)				
Oui		Non		Remarques :	(dimensions, etc.)
064 É	léments	de co	mmand	e : hauteur 80-110 cı	m
Oui		Non		Remarques:	(dimensions, etc.)
065 É	léments	de co	mmand	e : surface libre latéi	rale 70 cm
Oui		Non		Remarques :	(bilatéral/unilatéral, dimensions, etc.)
066 É	léments	de co	mmand	e : reconnaissance t	actile (écriture en relief)
Oui		Non		Remarques :	
067 É	léments	de co	mmand	e : écriture braille	
Oui		Non		Remarques :	
068 N	larquag	es : tai	lle suffi	sante (3 cm par mètr	re de distance)
Oui		Non		Remarques :	
069 N	larquag	es : co	ntraste	de luminosité confo	rme à la norme SIA
Oui		Non		Remarques :	(couleurs, etc.)
070 A	nnonce	vocale	e : les é	tages sont annoncés	5
Oui		Non		Remarques :	
071 Toutes les parties concernées du bâtiment sont accessibles sans seuil (seuil					
n'exc	édant pa	as 2.5 d	cm)		
Oui		Non		Remarques:	

# 5. <u>Amphithéâtres/salles de séminaires/salles de réunion/salles de travail/salles d'étude/salles d'informatique<sup>11</sup></u>

Type:				
072 Acc	cès sai	ns seu	il (c'est	-à-dire seuil n'excédant pas 2,5 cm de hauteur) existant
Oui [		Non		Remarques:
073 Cha	aises f	ixes		
Oui [		Non		Remarques:
074 Si c	oui, ex	iste-t-il	des pl	aces pour fauteuils roulants ?
Oui [		Non		Remarques : si oui, combien ?
075 Les	place	s pour	fauteu	ils roulants disposent-elles d'une tablette?
Oui [		Non		Remarques : si oui, combien ?
076 Exi	ste-t-il	un ch	oix de <sub>l</sub>	places pour fauteuils roulants ?
Oui [		Non		Remarques : si oui, lesquelles ?
077 Tab	oles : h	auteur	max. o	du plateau de table 75 cm, hauteur libre pour un fauteuil
roulant	sous l	le plate	eau 72 d	cm min., profondeur 70 cm min.
Oui [		Non		Remarques:
078 Sys	stème (	d'ampl	ificatio	n sonore disponible
Oui [		Non		Remarques:
079 Dis	positif	d'indu	iction o	disponible
Oui [		Non		si oui, pour combien : places/tables sur
080 Écc	outeur	s mobi	les dis	ponibles
Oui [		Non		Remarques:
081 Les	locau	ıx disp	osent-i	ls d'équipements acoustiques permettant de réduire les
temps de réverbération ? (Test d'applaudissement → l'écho ne devrait pas être				
audible	)			
Oui [		Non		Remarques:
082 Tablette pour gauchers				
Oui [		Non		Remarques:
083 Places réservées pour les personnes atteintes de déficiences visuelles et				
auditive	es			
Oui [		Non		Remarques : si oui, combien ?

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> S'il existe plusieurs types de salles de cours, le paragraphe 5 doit être rempli pour chacun d'entre eux.

084	Raccord	dement	électriq	ue à proximité des places pour personnes handicapées
Oui		Non		Remarques : si oui, combien ?
085	Éclairaç	ge de l'e	mplace	ment de l'enseignant-e clair et homogène depuis le haut
(pos	sibilité	de lectu	ıre labia	le)
Oui		Non		Remarques: (indirect, etc.)
086	Marqua	ge clair	des sal	les : position bien visible, taille des caractères (3 cm par
mètı	re), bon	contras	ste	
Oui		Non		Remarques:
087	Marqua	ge tacti	le des s	alles
Oui		Non		Remarques:
6	i. <u>Loca</u>	ux de b	<u>ureaux</u>	
880	Tous le	s locaux	x de bur	eaux sont accessibles (sans seuil, ou avec seuil
n'ex	cédant	pas 2.5	cm, larg	geur des portes 80 cm min., pas de bouton de porte)
Oui		Non		
Rem	arques	: si non,	combier	ne sont pas accessibles (proportion):
089	Marqua	ge clair	des piè	ces : position bien visible, taille des caractères (3 cm par
mètı	re), bon	contras	ste	
Oui		Non		Remarques:
090 Marquage tactile des pièces				
Oui		Non		Remarques:
7. Restaurants universitaires (RU) et cafétérias				
091	Interloc	uteur/-t	rice du l	RU identifié-e clairement et de façon visible
Télé	phone :			
092	Accès s	ans set	uil au Rl	J (seuil n'excédant pas 2.5 cm de hauteur)
Oui		Non		Remarques:
093 Tous les secteurs du RU sont-ils accessibles sans seuils (seuils n'excédant pas				
2.5	m de h	auteur)	?	
Oui		Non		Remarques:
094	Ouvertu	ıre de la	porte :	ouverture automatique (capteur)
Oui		Non		Remarques:

095 l	Éclairag	e clair	et homo	ogène depuis le haut (	possibilité de lecture labiale)
Oui		Non		Remarques :	(indirect, etc.)
096 I	Marquag	je clair	du RU/	de la cafétéria : positi	on bien visible, taille des caractères (3
cm p	ar mètr	e de di	stance),	, bon contraste	
Oui		Non		Remarques:	
097 I	Marquag	je tacti	le du Rl	U/de la cafétéria	
Oui		Non		Remarques:	
098 I	Position	du ma	rquage	: offre et prix bien vis	ibles (hauteur 1.6 m max.)
Oui		Non		Remarques:	
099 I	_es buff	ets en	self-ser	vice sont-ils accessib	les sans obstacles pour les
pers	onnes e	n faute	uil roul	ant?	
Oui		Non		Remarques :	
100 I	Robinet	d'eau e	et micro	o-ondes sont-ils acces	sibles sans obstacles pour les
pers	onnes e	n faute	uil roul	ant ?	
Oui		Non		Remarques :	
101 9	Service	dispon	ible		
Oui		Non		Remarques:	
102	Tables :	hauteu	ır max.	du plateau de table 75	cm, hauteur libre sous le plateau
pour	un faut	euil ro	ulant 72	cm min., profondeur	70 cm min.
Oui		Non		Remarques :	
103 I	Disposit	ion des	s chaise	es en partie modifiable	•
Oui		Non		Remarques :	
8	3. <u>Sanita</u>	aires <sup>12</sup>			
1	3.1	<u>Géné</u>	<u>ralités c</u>	concernant les sanitai	<u>res</u>
Situa	ation da	ns le b	âtiment	(étage) :	
104 I	Marquag	je des	sanitair	es satisfaisant : haute	eur max. 1.6 m, taille des caractères
appr	opriée (	3 cm pa	ar mètre	e de distance), bon co	ntraste
Oui		Non		Remarques :	(facilement trouvables, etc.)
105 Marquage des portes : tactile (relief)					
Oui		Non		Remarques :	
106	Appareil	s et mi	urs con	trastants en termes de	e luminosité
Oui		Non		Remarques :	

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> S'il existe plusieurs sanitaires dans le bâtiment, le paragraphe 8 doit être rempli pour chacun d'entre eux.

107 Au moins une toilette pour personne en fauteuil roulant par installation sanitaire
Oui Non Remarques (préciser si les WC pour personnes en fauteuil
roulant distinguent entre genres) :
8.2 <u>Toilettes adaptées aux personnes en fauteuil roulant</u>
Situation dans le bâtiment (étage) :
108 Toilettes pour personnes en fauteuil roulant
Oui 🗌 Non 🗌 Remarques :
109 Signalisation
Oui Non Remarques: (facilement trouvables, etc.)
110 Situation : au même niveau que les locaux principaux
Oui  Non Remarques :
111 Accessibilité : publique (idéal)
Oui  Non Remarques :
112 Accessibilité : avec Eurokey
Oui  Non Remarques :
113 Porte : ouvrant vers l'extérieur
Oui Non Remarques :
114 Porte : ouverture automatique (capteur)
Oui  Non Remarques :
115 Surface : au moins 165x180 cm
Oui  Non Remarques :
116 Poignées de maintien : poignée repliable côté libre
Oui Non Remarques :
117 Poignées de maintien : poignée en L au mur
Oui 🗌 Non 🗌 Remarques :
118 Bouton d'alarme (max 1.1 m au-dessus du sol)
Oui 🗌 Non 🗌 Remarques :
119 WC : hauteur 46 cm
Oui 🗌 Non 🗌 Remarques :
120 WC : distance min. 65 cm entre le bord antérieur de la cuvette et le mur du fond
Oui  Non Remarques :
121 Lavabo : min. 70 cm de hauteur libre en dessous pour un fauteuil roulant
Oui 🗌 Non 🗌 Remarques :

122 P	oignée (	de tiraç	ge de la	porte (disposée sur le tiers intérieur du battant)	
Oui		Non		Remarques:	
9.	Locau	x de dé	étente/d	<u>le repos</u>	
Situat	ion dan	s le bâ	timent	(étage) :	
123 Y	a-t-il de	es loca	ux de d	étente/de repos ?	
Oui		Non		Remarques:	
124 Y	a-t-il de	es poss	sibilités	pour s'allonger ?	
Oui		Non		Remarques (si oui, nombre et dimensions des lits) :	
125 A	ccès sa	ns seu	il (seuil	s n'excédant pas 2.5 cm de hauteur)	
Oui		Non		Remarques:	
126 M	arquag	e des p	ortes :	tactile	
Oui		Non		Remarques:	
127 A	ccessib	ilité : p	ublique	e (idéal)	
Oui		Non		Remarques:	
128 A	ccessib	ilité : a	vec Eu	rokey	
Oui		Non		Remarques:	
129 La	argeur d	des poi	rtes : 80	cm minimum	
Oui		Non		Remarques: (dimensions, etc.)	
10. Guichets d'information/écrans d'information/stations de validation					
130 Les guichets d'information sont-ils accessibles sans seuil (max. 2.5 cm) avec un					
guich	guichet de hauteur max. 1.10 m ?				
Oui		Non		Remarques:	
131 Les guichets d'information sont-ils faciles à trouver grâce à des marquages au					
sol (li	gnes de	guida	ge) ?		
Oui		Non		Remarques:	
132 Le	es statio	ons de	validati	ion sont-elles faciles à trouver ? Où ?	
Oui		Non		Remarques:	
133 Les stations de validation sont-elles accessibles sans marches avec un comptoir					
d'une	hauteu	r maxii	male de	1.10 m ?	
Oui		Non		Remarques:	

134 Les stations de validation sont-elles conçues selon le principe des deux sens <sup>13</sup> ?					
Oui		Non		Remarques:	
135 Les écrans d'information sont-ils conçus selon le principe des deux sens ?					
Oui		Non		Remarques:	
11. <u>Bibliothèque</u>					
136 A	ccès sa	ıns seu	ıil (seui	ls n'excédant pas 2.5 cm de hauteur)	
Oui		Non		Remarques:	
137 L	argeur	de l'acc	cès : p.	ex. barrière de contrôle d'entrée large d'au moins 0.80 m	
Oui		Non		Remarques:	
138 La bibliothèque est-elle accessible sans obstacles pour les personnes ayant un					
hand	icap vis	uel (gu	idage d	l'itinéraire tactile jusqu'aux principaux secteurs) ?	
Oui		Non		Remarques:	
139 Les terminaux de lecture sont-ils accessibles sans marches avec un comptoir					
d'une hauteur maximale de 1.10 m ?					
Oui		Non		Remarques:	
140 Les terminaux de lecture sont-ils utilisables par les personnes ayant un handicap					
visuel et/ou conçus selon le principe des deux sens ?					
Oui		Non		Remarques:	
141 Les postes de travail dans la bibliothèque sont-ils accessibles et utilisables sans					
obsta	cles?				
Oui		Non		Remarques:	
12. <u>Issues de secours</u>					
142 L'alarme est-elle perceptible selon le principe des deux sens ?					
Oui		Non		Remarques:	
143 Issues de secours : sans seuil (seuils n'excédant pas 2.5 cm)					
Oui		Non		Remarques:	
144 Pour les issues de secours comportant des escaliers ou des marches :					
compartiments coupe-feu signalés/marqués pour les personnes à mobilité réduite					
Oui		Non		Remarques:	

 $<sup>^{\</sup>rm 13}$  Le principe des deux sens signifie que l'information est communiquée à la fois visuellement et auditivement.

#### 13. <u>Installations sportives</u>

145 Les parties accessibles au public des installations sportives sont-elles					
accessibles sans marches et sans seuils ? (conformément à la recommandation SIA					
D0254)					
Oui Non Remarques :					
146 Les zones sportives (terrains de sport, vestiaires, etc.) des installations sont-elles					
accessibles sans marches et sans seuils ? (conformément à la recommandation SIA					
D0254)					
Oui Non Remarques :					
147 Halle de sport : comporte-t-elle un revêtement de sol adapté au sport en fauteuil					
roulant ?					
Oui (sol sportif à élasticité surfacique)					
Oui, convient sous certaines conditions (sol sportif à élasticité combinée ou mixte)					
Non (sol sportif à élasticité ponctuelle)					
Remarques: (p. ex. couche superficielle en parquet ou PU)					
148 Installations de plein air : des revêtements de sol adaptés aux sports en fauteuil					
roulant sont-ils utilisés pour les zones sportives et les accès ? (Revêtements					
synthétiques durs avec faible résistance au roulement, revêtements bitumineux/ciment)					
Oui Non Remarques :					
149 Des appareils spéciaux sans obstacles sont-ils disponibles dans la salle de					
musculation ? (P. ex. avec des sièges rabattables)					
Oui Non Remarques :					
150 Les installations sportives sont-elles utilisables sans obstacles par des					
personnes ayant un handicap visuel ? (Marquages sur les éléments en verre,					
marquages tactiles, guidage d'itinéraire tactile et sûr)					
Oui Non Remarques :					
Enguêto réalisée par (nom/fonction) :					
Enquête réalisée par (nom/fonction) :  Date de l'enquête :					
Date de l'eliquete.					

Les exigences minimales de la norme SIA 500 font partie intégrante de la présente check-list et doivent impérativement être prises en compte dans le cadre d'un audit sur l'aménagement technique et architectural de bâtiments.